L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.............. $12 } Payable d'avance
Tri-hebdomadaire................ $10 }

NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Les nouvelles du Congrès ne sont pas sans importance. Le bill de la Banque a été adopté par le Sénat à une majorité de six voix sans compter les votes donnés contre le bill par une dixaine de sénateurs locofocos représentant des Etats whigs. Les incertitudes sur le parti que prendra le Président à l'égard de ce bill vont recommencer.

En parlant du bill de distribution du produit des terres publiques le *National Intelligencer* du 4, dit: Il paraît, et nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle, que le bill de distribution a reçu la signature du Président. Si le fait n'a été officiellement annoncé c'est probablement parce que la Chambre s'est ajournée trop de bonne heure pour en recevoir la communication.

Le *Madisonien* se félicite de voir l'*Advertiser* défendre le veto. Mais pourquoi ne se félicite-t-il pas aussi de l'approbation que ce document a obtenu de la part de *tous les journaux loco-focos*? Lorsque les journaux whigs, en masse, ont condamné le veto, que prouve l'opinion de quelques individus isolés sinon que sur ce point du moins, ils font cause commune avec les loco-focos?

Nous ne savons vraiment quelle mouche a piqué le journal *neutre*. Il prétend que nous lui avons jeté le gant quand c'est lui qui nous l'a jeté, et il avance que notre réplique renferme des personnalités lorsqu'il n'y en a aucune, mais absolument aucune. N'est-ce pas lui, en effet, qui a commencé l'attaque en critiquant un de nos articles de politique générale où il n'était nullement question de lui? Et il nous accuse de lui avoir jeté le gant, nous qui n'avons fait que répondre à sa critique en prouvant qu'elle portait à faux! C'est par trop fort en vérité. Quant aux *inconvenantes personnalités* dont il parle, elles n'existent que dans son imagination, et nous le mettons au défi de les signaler.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir un journal qui se qualifie d'*analyste* (terme cochinchinois apparemment) s'envelopper dans sa dignité pour ne pas continuer la discussion, sous le spécieux prétexte qu'il ne le pourrait faire sans ouvrir la porte aux personnalités. Erreur, Monsieur l'*Analyste*, erreur: on peut toujours, quand on a la raison de son côté, soutenir victorieusement une thèse sans sortir des limites de la plus parfaite convenance, et la preuve, toute *modestie* à part, c'est que nous l'avons fait. Soyez donc certain que, malgré vos précautions oratoires le public pensera comme nous que si vous n'avez pas répondu, c'est uniquement parce que vous n'aviez rien de bon à dire.

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE

Le total des inhumations de la semaine dernière est de 214, dont 161 de fièvre jaune. La semaine antérieure il n'y avait eu que 174 inhumations dont 105 de fièvre jaune.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Pendant les 48 heures expirant hier soir à 6 heures, il y a eu

Admissions	50	sur lesquelles	41 de fièvre jaune
Guérisons	40	"	30 "
Morts	25	"	21 "
Patients actuellement à l'hôpital			384

Le juge Ogden ayant refusé d'accepter la place de juge de district des Etats-Unis, M. T. McCaleb a été nommé avec l'approbation du Sénat.

Bal à la Passe Christian.—Nous sommes informés qu'on doit donner un bal splendide vendredi prochain à la Passe Christian au profit de la société de bienfaisance des Samaritains.

Poids du Pain, cette semaine.—Trente-deux onces pour dix cents. Les pains de 25c. qualité devront peser 25 pour cent en sus.

Vol.—Des voleurs se sont introduits vendredi soir dans le magasin de linge fait de M. W. W. Lyons, rue des Magasins No. 23, et y ont enlevé en effets et argent pour une valeur de $500.

UNE NOUVELLE FRIPONNERIE.

Lorsque nous avons dernièrement signalé la friponnerie au moyen de laquelle M. John P. Caldwell a extorqué à Messieurs Brown Brothers & Co. de New-York, une somme de $26,000 sur une fausse lettre de crédit de la maison Maunsel White & Co., nous ne pensions pas avoir de sitôt à enregistrer un nouvel acte du même genre commis par le même individu. C'est pourtant ce qui arrive.

Par le courrier d'hier MM. Maunsel White & Co. ont reçu de M. Ebenr. Coster, Jr., New-York, une lettre les informant qu'ayant pris au nom de sa maison Fletcher Alexander & Co. de Liverpool, des arrangemens avec M. John P. Caldwell d'Alexandria, district de Colombie, il les priait de charger pour Liverpool à la consignation de sa maison les 1,011 balles de coton, qui sont entre leurs mains, appartenant à M. J. P. Caldwell. M. Coster ajoute dans sa lettre qu'il a envoyé à M. J. P. Caldwell $25,600 en billets des banques de New York, comme avance sur ce coton en faisant remarquer que ces fonds doivent gagner une prime de 5 pour cent à Alexandria.

Il va sans dire que la lettre renfermait un ordre de M. J. P. Caldwell à MM. Maunsel White & Co., de tenir les 1,011 balles de coton à la disposition de M. Coster.

Ainsi M. J. P. Caldwell a obtenu sur une fausse lettre de crédit, censée être tirée sur un dépôt de 1,011 balles de coton qui n'a jamais été fait, $26,000 de MM. Brown & Co. et $25,600 de M. Coster, en tout environ $52,000. Nous sommes vraiment curieux de savoir si cet habile industriel, trafiquant sous le nom de J. P. Caldwell, s'en sera tenu là, et s'il n'aura pas fait sur ce dépôt imaginaire de 1,011 balles de coton de nouvelles transactions tout aussi lucratives pour lui que les premières.

D'après une lettre insérée dans le *Picayune* il y a beaucoup de maladies à Vicksburg et quelques cas de fièvre jaune. Il y avait eu 17 décès le dimanche et le lundi.

LA FIEVRE JAUNE DANS L'ETAT DU MAINE

Le *Portsmouth N. H. Gazette* du 30 août dit que la fièvre fait des ravages à Bath, Maine, et qu'il y avait déjà eu quatorze cas sur lesquels neuf avaient été mortels. Il paraît que les magasins sont fermés ainsi que toutes les publiques et que les affaires sont absolument nulles. (*Philadelphia Inquirer.*)

La branche banque de Danville a retrouvé tous ceux de ses billets volés qui n'étaient pas annulés. Un des employés sur lequel on a des soupçons a été arrêté.

Le gouverneur de New-York a offert $750 de récompense pour l'arrestation de l'assassin de Mary C. Rogers.

Il paraît d'après les journaux de New-York que M. Richard Alsop de Philadelphie et M. Griswold de New York ont intenté une action en dommages intérêts contre le *N. Y. Journal of Commerce* pour leur avoir attribué des transactions frauduleuses comme agents de la Banque des Etats-Unis.—Ils réclament $100,000.

Quelques mauvais plaisants se sont amusés à mystifier les autorités du comté de Utica où est détenu McLeod. Le 27 août dit la *Utica Democrat*, des lettres ont été reçues par le shérif et le juge de district les informant de la part des autorités supérieures qu'un corps d'environ trois cents Canadiens devait se rendre le 27 au soir dans le ville de Marcy, sur la côte nord du Mohawk pour s'emparer de McLeod, le libérer et le conduire en Canada. A la réception de cette nouvelle le shérif s'empressa de faire des préparatifs incroyables pour repousser les Canadiens dont on attend encore et dont on s'attendra certainement très-longtemps l'arrivée, car tous ces avis étaient faux.

Il y eu le 28 août un violent ouragan mêlé de grêle à Rochester, N. Y., et dans les environs où les récoltes de toute espèce ont beaucoup souffert.

Incendie à St. John, New Brunswick.—Cette malheureuse ville a encore été frappée d'une nouvelle calamité. Le 26 août une chaudière de goudron en ébullition dans les chantiers de construction ayant pris feu par accident, les flammes se sont rapidement communiquées à un bâtiment de 900 tonneaux qui se trouvait sur les chantiers et de là aux maisons du voisinage. Plus de cinquante maisons ont été détruites avant qu'on ait pu maîtriser le feu et des centaines d'individus se trouvent par suite sans asyle. La perte est considérable, mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'elle porte sur la classe qui peut le moins la supporter.

INTERIEUR.
CONGRES.

WASHINGTON, 1 septembre 1841.

Le sénat s'occupe de la discussion du bill de la banque. M. Rives n'est pas suffisamment préparé pour prendre part à la discussion; il voudrait obtenir un délai de deux jours. Quelque désir qu'il ait de voir passer le bill il ne peut lui donner son appui dans l'état où il est.

On a très naturellement inféré de cette observation de M. Rives qu'il présenterait quelque amendement pour faire rentrer le bill dans ses vues.

M. Clay s'est déclaré en faveur du bill quoiqu'il eût mieux aimé une mesure plus complette. Mais il espère que ce bill, tel qu'il est, fera quelque bien. Il accepte cela faute de mieux.

M. Berrien rapporteur du comité de finances expose le motif du bill. Il en prouve d'abord la constitutionnalité et il s'attache ensuite à faire voir qu'étant rédigé d'après les opinions manifestées du président il devait réunir toutes les opinions des amis de la réforme.

M. Benton et M. Walker proposent des amendemens qui sont rejetés.

2 septembre.

M. Archer soutient le bill dans un discours de plus de deux heures, discours remarquable par la force et la logique; ce qui lui attire une violente attaque de la part de M. Buchanan de la Pennsylvanie.

M. Buchanan n'a pas seulement attaqué M. Archer comme abandonnant sa doctrine de "droits des Etats", mais il a encore combattu le bill de toutes ses forces. Ce qui le rassure après tout, c'est que le Président frappera ce nouveau bill de son veto. A cela M. Archer fait remarquer que "probablement le Sénateur sait mieux ce qui se passe à la Maison Blanche que lui-même. Et M. Buchanan répond "que maintenant il n'en est rien, mais qu'il espère que cela viendra avant peu."

M. Clay répond avec beaucoup de chaleur. Parlant de troubles qui ont un moment compromis la tranquillité du Président, il suggère par manière de supposition ironique, que ces troubles pourraient bien avoir été occasionnés par l'irruption soudaine du parti loco foco dans la Maison Blanche le soir du veto, et il trace rapidement mais de main de maître la physionomie probable de chacun des principaux personnages du parti. Quant à l'assertion de M. Buchanan que le Président repousserait le bill, il ne peut la considérer que comme une attaque contre le caractère du Président.

La discussion est continuée, mais sans résultat, par MM. Rives, Buchanan, Calhoun, Wright et Preston jusqu'à l'ajournement.

3 septembre.

M. Simmons soutient le bill et entre dans quelques détails pour prouver que c'est une mesure indispensable et d'urgence.

M. Berrien, rapporteur, résume la discussion après quelques remarques de M. Tappan et de M. Walker.

Le vote pour passer à une troisième lecture a donné 27 oui et 22 non; comme suit:

Oui—MM. Archer, Barrow, Bates, Berrien, Choate, Clay du Kentucky, Clayton, Dixon, Evans, Graham, Henderson, Huntington, Kerr, Mangum, Merrick, Miller, Morehead, Phelps, Porter, Prentiss, Preston, Simmons, Smith de l'Indiana, Southard, Tallmadge, White, Woodbridge—27.

Non—MM. Allen, Benton, Buchanan, Calhoun, Clay de l'Alabama, Cuthbert, Fulton, King, Linn, McRoberts, Mouton, Nicholson, Pierce, Rives, Sevier, Smith du Connecticut, Sturgeon, Tappan, Walker, Woodbury, Wright, Young—22.

Après quelques discussions de forme le bill est adopté.

Le Sénat donne son adhésion à la résolution de la Chambre affranchissant toute la correspondance de la veuve du général Harrison.

Les discussions de la chambre n'offrent que peu d'intérêt parce qu'elle a disposé de tous les bills qui lui avaient été soumis.

On remarque cependant que M. Halsted, au nom du comité chargé d'examiner l'élection contestée du territoire des Florides, propose de déclarer que M. David Levy, élu délégué du territoire pour le 27me congrès n'a pas le droit de siéger n'étant pas citoyen des Etats Unis.

Nous ajoutons à ces détails que nous fournissent les journaux de Washington la lettre suivante qui nous est écrite par un membre du congrès.

WASHINGTON, 5 septembre 1841.

"En l'absence de votre correspondant régulier je viens vous annoncer deux faits qui ne peuvent manquer d'intéresser le peuple de la Louisiane.

Aujourd'hui le sénat a confirmé la nomination de M. Théodore McCaleb, comme juge de district des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Le bill incorporant une banque des Etats Unis a été adopté par le sénat et n'attend plus maintenant que la signature du président pour devenir loi des Etats Unis. Maintenant il est difficile de prévoir si le président signera ce bill ou s'il le repoussera. Je crois pour mon compte qu'il le frappera de son veto, mais ce n'est après tout qu'une opinion individuelle.

On croit généralement ici que le président fera encore une fois usage du veto et qu'il s'ensuivra une dissolution du cabinet.

EXTERIEUR.
EUROPE.
ARRIVEE DU BRITANNIA.

Le *Britannia*, parti de Liverpool le 19 août dans l'après-midi, est arrivé à Boston avec sa ponctualité ordinaire le 2 septembre, à quatre heures du matin, après une traversée de treize jours. On ne saurait vraiment donner trop d'éloges à l'admirable organisation de ce service qui est, malgré tous les obstacles, aussi sûr que celui des malles les plus régulières.

Les nouvelles apportées par le *Britannia*, n'ont pas un caractère bien décisif: la première moitié d'août en Europe a été assez calme, excepté pourtant en France. La fermentation causée par les mesures fiscales de M. Humann n'a fait que se propager de ville en ville, et elles sont de nature à causer de graves inquiétudes. Nous avons été contraints de nous en tenir pour les faits aux feuilles du Nord, nos journaux de Londres et de Liverpool ne nous étant pas encore parvenus. Nous espérons les avoir demain, et nous compléterons le mieux possible nos renseignemens.

ANGLETERRE.

PARLEMENT.—Le Parlement a dû se rassembler le 19 août. Les deux partis ont pris leurs précautions pour le moment où ils vont se trouver en présence. Lord John Russel a adressé aux membres de la Chambre des Communes qui se rallient au ministère whig, une circulaire dans laquelle il les engage fortement à se trouver à l'ouverture de la session. L'élection de l'orateur et les affaires importantes qui seront immédiatement soumises à la Chambre, leur font une loi de l'exactitude. On dirait en vérité que Lord John Russel ne songe pas à quitter le ministère. De son côté Sir Robert Peel agit presque comme s'il était déjà au pouvoir: il a effectivement communiqué à M. C. Shaw-Lefevre son intention d'appuyer la ré-élection de l'honorable représentant comme orateur de la Chambre des Communes. Cet hommage rendu par le chef des tories à M. C. Shaw-Lefevre inspire au journal whig l'*Examiner* de Londres quelques ironiques remarques.

"Après la résolution qu'a manifestée Robert Peel de réélire M. C. Shaw-Lefevre, nous nous trouvons vraiment fort embarrassés quant aux autres nominations. Qui peut être ce que fera désormais le chef de tie de nos adversaires? Si dans les trois cent soixante dix membres qui suivent son drapeau il n'a pu trouver un homme capable d'être orateur, s'il lui a fallu emprunter au parti libéral l'homme auquel seront dévolues ces importantes fonctions, s'il s'inquiète de la capacité plus encore que des opinions, où s'arrêtera-t-il? Il n'est pas impossible en vérité que Sir Robert Peel, après avoir candidement examiné et pesé le mérite des hommes, trouve maintenant que Lord Melbourne remplira mieux que lui-même le poste de premier Lord de la trésorerie et que Lord John Russel vaut mieux que tout autre pour le département des colonies. Après tout, pourquoi ne s'approprierait-il pas l'administration whig tout entière?"

On ne savait pas encore le 18 août quelle décision avait été prise par la reine pour l'ouverture du parlement. L'*Observer* de Londres prétendait que sa majesté avait l'intention de se rendre au parlement en personne le 24 et d'y prononcer le discours de la couronne. Dans ce cas, les premiers jours de la session devaient être consacrés à l'élection de l'orateur, à la vérification des pouvoirs des membres élus et à la réception du serment. Le *Globe* au contraire assurait que la moindre émotion, la moindre fatigue pouvant être dangereuse dans la situation délicate où se trouve la reine, le médecin de sa majesté avait interposé son veto, et que la session serait ouverte par commission. Bien que cette note du *Globe* eut presque un caractère officiel, le *Standard* croyait encore que la reine paraîtrait en personne: il rappelait que l'an dernier sa majesté se trouvait également enceinte lorsqu'elle vint elle-même proroger le parlement. Cette question préoccupe la presse, comme si elle était de la plus haute importance.

AFFAIRE MCLEOD.—La discussion engagée à propos de McLeod continue toujours, et elle prend dans certains journaux une tournure hostile. Le *Times* de Londres, après avoir hautement déclaré dans un long article que la Grande Bretagne ne saurait en aucune façon, reconnaître les principes qui ont dicté la décision de la Cour Suprême de New-York et s'être demandé si une différence aussi tranchée entre les deux gouvernemens ne devait pas entraîner après elle une rupture immédiate des négociations, continue en ces termes:

"Est-il convenable à la dignité du pays que le gouvernement attende l'issue, qui peut être *si* fatale, de toute cette procédure contre laquelle nous avons protesté tout d'abord? Est-il compatible avec la sureté de M. McLeod et avec l'honneur de la couronne dont il est sujet, de réserver nos plus énergiques remontrances pour le moment où elles ne lui seront plus d'aucune utilité? S'il doit être acquitté, les démarches que fera en sa faveur le gouvernement, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent pas augmenter les dangers de sa situation. Si au contraire, ce qu'on n'est malheureusement que trop probable, il n'a pas plus de chance d'être acquitté que d'être gracié après jugement, nous ne saurions trop tôt prendre nos précautions pour être en mesure d'intervenir par le seul moyen qui soit désormais en notre pouvoir."

Des bruits d'une nature fort grave qui couraient à Londres lors de l'apparition de cet article, tendraient, s'ils se confirmaient, à faire naître des sérieuses inquiétudes sur les intentions de l'Angleterre. D'après le *Morning Herald* de Londres, "cinq vaisseaux de guerre ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement sur les côtes des Etats-Unis et doivent y être rejoints sous peu par dix autres vaisseaux de la marine royale. Cette escadre aurait pour mission selon le journal que nous citons, de recevoir de M. Fox dans le cas où le gouvernement de l'Union ne ferait pas droit à la demande d'élargissement que ce ministre est chargé de lui adresser en faveur de McLeod, et d'adopter ensuite toutes les mesures hostiles qui seraient nécessaires pour venger l'honneur de la Couronne Britannique si outrageusement méconnu par les Américains." L'*Atlas* donne la même nouvelle en quatre lignes et d'une façon plus menaçante encore: "Une immense flotte anglaise, dit-il, accompagnée d'un nombre prodigieux de steamers armés, se rassemble sur les rivages de l'Amérique du Nord, ce que cela présage ne saurait être douteux." L'exagération même qui règne dans ce paragraphe, prouve son peu d'authenticité, et nous sommes tentés de croire que ces bruits ne sont qu'un jeu de l'imagination des journalistes anglais. Le *Globe*, journal ministériel déclare du reste que ces grands armemens ne lui paraissent pas probables et indique en même temps ce qui peut avoir donné lieu à les inventer: "Nous avons, dit-il, de fortes raisons de croire que ces nouvelles sont fausses et que le gouvernement ne songe pas même en ce moment à augmenter la station maritime de l'Amérique du Nord. Sir C. Adam doit, il est vrai, s'y rendre avec deux bâtiments, un vaisseau de ligne et la frégate Pique; mais ils sont destinés à en remplacer deux autres de la même force qui doivent revenir en Angleterre." Cette assurance d'une feuille, placée de manière à avoir de bonnes informations, emprunte beaucoup de valeur à l'attitude parfaitement modérée qu'a gardée ce ministre M. Fox à Washington.

NOUVELLES DIVERSES.—Le *Caledonia*, parti de Boston le 1er août, est arrivé à Liverpool le 14 à cinq heures du soir, après une traversée de 13 jours et 17 heures.

—Le *British Queen* a été vendu, comme nous l'avions annoncé déjà, au gouvernement belge. Il a dû se rendre vers la fin d'août à Anvers, sous la direction de M. Keane, qui commandait le *Président* à son second voyage transatlantique. On ne sait pas encore ce que le gouvernement belge veut faire du *British Queen*, on suppose cependant que la destination de ce steamer ne sera pas changée et qu'il va faire les traversées entre la Belgique et les Etats-Unis.

—La sœur et le beau-frère du Président des Etats-Unis, dit le *Times* de Londres, viennent d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine.

On a reçu à Londres des nouvelles de l'escadre d'exploration des mers du Sud. Les bâtimens de sa majesté, *Erebus* et *Terror*, sont rentrés à Hobart-Town après une heureuse expédition. Les savans capitaines, Ross et Crozier, ont pénétré vers le Sud plus loin que ne l'avait encore fait aucun marin avant eux. Ils ont constaté la véritable position du pôle magnétique et relevé de nombreuses erreurs commises par ceux qui les ont précédé dans ces parages.

—On se rappelle que les négociants qui composent l'association des Indes Orientales et de la Chine, ont envoyé, il y a quelque temps, une adresse à Méhémet Ali. Le Pacha s'est empressé d'y répondre de la manière la plus flatteuse. Il s'engage à continuer ses efforts en faveur de la civilisation et de l'humanité.

CHINE.—On trouve dans le *Morning Herald* de Londres une lettre de Macao qui donne des nouvelles de Chine, dont quelques autres journaux mettent en doute l'authenticité. Voici cette lettre: *Macao, 27 avril.* Le gouvernement chinois a violé la convention faite avec le capitaine Elliot pour le renouvellement du commerce avec les négociants anglais. Depuis le 1er courant, chose assez surprenante! plus de 1000 caisses de thé ont été transportées en contrebande à bord des navires étrangers, et nous n'avons pu réussir à en avoir une seule de la même façon, tant la surveillance des mandarins et des soldats a été active contre nous. —Le 17, un édit impérial conçu dans les termes les plus violents est venu donner l'ordre aux autorités civiles et militaires de la province de Canton de détruire le thé, la rhubarbe et les autres articles nécessaires aux Barbares Anglais, cet ordre est rigoureusement exécuté, la moitié de la récolte du thé a déjà été anéantie et l'œuvre de destruction continue. Une indemnité est promise à tous ceux dont la récolte se trouve ainsi perdue et une récompense à ceux qui dénonceront les receleurs des articles prohibés. toute relation avec les Anglais est aussi sévèrement interdite par le même édit.—Des brulots ont été lancés par les chinois au milieu de nos vaisseaux, heureusement il n'ont pas fait de grands ravages. Notre commandant délibère s'il ne doit pas donner l'ordre à tous les vaisseaux de descendre au-dessous de la seconde barre, dans un endroit où le lit de la rivière est plus large. On assure que plusieurs sujets anglais ont été enlevés par les Chinois dans la nuit du 25.—On fait peu de chose en opium au sud de Formose.

FRANCE.

Les préparatifs belliqueux de la France continuent à se faire, et ils ne laissent pas que d'occasionner une vive inquiétude. Des levées d'ouvriers, faites à Marseille et dans d'autres villes, se sont mises en marche pour Toulon pour activer la construction de nouveaux vaisseaux de guerre et réparer les anciens. On a lancé, le 30 juillet, dans la rade de cette dernière ville un de ces vaisseaux neufs et un second sera terminé et mis à l'eau vers le mois de décembre. Le *Pantaron* et le *Faune*, doivent être également lancés au commencement de 1842, et la construction du *Sceptre* et du *Castiglione* avance rapidement.

La commission d'armement des côtes nord de France, présidée par le général Lahitte, est arrivée au Havre après avoir inspecté tout le littoral compris entre ce port et celui de Dunkerque.

La flotte française commandée par l'amiral Hugon, et se composant de douze vaisseaux de ligne, d'une frégate et une corvette, a jeté l'ancre dans la rade de Toulon, dans la matinée du 2 août, et le *Friedland*, de cent vingt canons, y est également arrivé le 6, venant de Cherbourg.

Ces renforts peuvent être en quelque sorte expliqués par l'appréhension de nouveaux troubles en Espagne, ce qui mettrait la France dans la nécessité de déployer des forces considérables sur les côtes de ce royaume.

Toulouse jouit maintenant d'une tranquillité forcée. les magistrats désignés pour faire une enquête sur les causes des désordres récens ont lancé des mandats d'arrestation contre les rédacteurs de plusieurs journaux—l'*Utilitaire*, l'*Emancipation* et l'*Aspic*. (*L'Ami du Peuple*)

La Gazette du Languedoc, feuille légitimiste, court grand risque de recevoir une visite du même genre. Les rédacteurs qui ont été arrêtés, sont gardés avec la plus grande rigueur. Sur l'ordre de M. Maurice Duval, commissaire extraordinaire, remplissant les fonctions de préfet, la plupart des gardes nationaux sont venus rendre leurs armes; ceux qui s'y sont refusés, sont l'objet de poursuites rigoureuses. Cette sévérité des officiers du gouvernement cause dans la partie modérée de la population une irritation réelle; et déjà quelques uns des membres de la nouvelle municipalité ont donné leur démission.

—Le recensement ou plutôt l'enregistrement des citoyens pour l'établissement régulier des taxes, soulève des résistances fort sérieuses ailleurs encore qu'à Toulouse: cette opération est des plus impopulaires et cependant le ministre des finances la fait poursuivre avec une persistance très grande. Il faut pour réussir que les autorités locales emploient la plus grande énergie; et encore cette énergie échoue-t-elle quelque fois. Plus d'une municipalité proteste et prend partie pour la population: celles de St. Quentin, Dijon, St. Omer sont de ce nombre. Dans les grandes villes, comme Orléans, Paris, Strasbourg, Aix, Marseille, les habitans n'attendent pas les protestations de leurs magistrats; ils opposent la force d'inertie et au besoin la force active pour empêcher les opérations du recensement. A Tours et à Nevers, ils se sont contentés de fermer leurs portes.

—Le bruit avait couru qu'un soulèvement dont l'effort se porterait sur les fortifications, aurait lieu à Paris pendant les trois jours; mais aucun trouble n'a eu lieu et l'on prétend que cela est dû à la mésintelligence qui règne entre les chefs des différens partis; nous sommes plutôt tentés de l'attribuer à la sagesse de la masse de la population parisienne.

—Un député du Mans, M. Ledru, a été arrêté et sera mis en jugement sous prévention d'attaque à la personne du roi. Cette attaque, suivant le National, se trouve contenue dans un discours adressé par ce député à ses constituants. "La presse, a-t-il dit, n'a-t-elle pas été poursuivie partout à l'occasion de ces lettres dont on n'a plus désormais à rechercher l'auteur?"

—Le *Siècle* qui tourne volontiers au pessimisme en ce moment, annonce que la récolte sera perdue. L'*Echo des Halles*, sans dissimuler les craintes que l'on a conçues, prétend que, grâce à la saison, l'on peut compter sur une récolte moyenne.

On lit dans le "*Mémorial Bordelais*" du 14:—Des troubles dont il est impossible de connaître le véritable caractère ont éclaté ici (Bordeaux) dans la nuit du 12 courant: quelques personnes disent que ces troubles ont pris leur origine au théâtre; d'autres affirment que peu de jours auparavant certain nombre d'individus s'étaient réunis au sujet du vote du conseil municipal relativement au recensement. Nous regrettons de dire qu'un assez grand nombre de personnes se sont jointes à ces individus et que la tranquillité de notre ville a été sérieusement menacée. Des groupes nombreux se formèrent sur différents points en proférant de grands cris devant les maisons des conseillers municipaux, leurs portes furent enfoncées, et des pierres furent lancées contre leurs fenêtres. Les perturbateurs ne se sont retirés qu'en présence de la force armée. Ces bruits se sont renouvelés hier soir et le nombre des perturbateurs était plus grand que celui de la veille. Les reverbères ont été brisés, les portes enfoncées et des menaces de mort se sont fait entendre contre les membres du conseil municipal.

La force armée n'est arrivée que fort tard. Nous espérons que les autorités prendront les mesures pour prévenir de semblables désordres.

Le même journal dit que ces troubles ont eu lieu au théâtre dans la soirée du 12 à propos du début d'un jeune artiste. "Après avoir patiemment écouté les deux premiers actes de Lucie de Lammermoor, le public, dit le "Mémorial Bordelais" se leva en masse en protestant contre les capacités du jeune débutant. Nous ne savons pas ce qu'a pu dire le régisseur du théâtre en s'avançant à la rampe au commencement du 3e acte, le bruit étant si fort que nous n'avons rien pu entendre. Un commissaire de police vint intimer l'ordre d'évacuer le théâtre. Nous pensons que le public a le droit de manifester sa désapprobation, et nous n'avons pas été surpris d'entendre dire que les abonnés allaient attaquer le commissaire à cause de la conduite qu'il avait tenue en cette circonstance." L'Indicateur de Bordeaux a l'air de dire que les bruits qui ont eu lieu dans la rue ne sont que la suite de ceux qui avaient eu lieu au théâtre, et que cette affaire offrait si peu d'importance qu'il n'y avait aucune nécessité à faire intervenir la force armée; ce journal toutefois admet que plusieurs jeunes gens en quittant le théâtre allèrent donner un *charivari* à quelques-uns des membres du conseil municipal qui avaient voté en faveur du recensement; qu'ils chantaient la Marseillaise, mais il ne dit rien des portes enfoncées et des fenêtres effondrées dont parle le Mémorial Bordelais.

Une dépêche télégraphique reçue à Paris, annonce que tout était tranquille à Bordeaux le 15, en conséquence des mesures énergiques prises par les autorités.

A Libourne, le directeur des impositions, assisté d'un commissaire de police de Bordeaux, et escorté par un détachement de hussards, a recommencé ses opérations, mais de cent onze maisons dont se compose le quartier par où il a débuté dix-sept seulement lui ont été ouvertes. Aucun désordre n'a eu lieu, mais on craignait que le reste des habitans ne suivît l'exemple donné et ne s'opposât à l'exécution régulière du recensement.

Le *Moniteur* annonce que des troubles sérieux ont éclaté à Villeneuve d'Agen. La malle a été arrêtée et volée, le sous-préfet n'ayant qu'un très petit nombre de gendarmes à sa disposition a été obligé de se réfugier à la prison centrale, on a fait des barricades sur le pont et les communications d'un bord à l'autre de la rivière ont été pour un moment interceptées.

Une dépêche télégraphique reçue à Paris annonce que les habitans ont envoyé une députation au préfet pour implorer sa clémence après avoir toutefois fait disparaître les barricades et rétabli les communications.

—La flotte française sous le commandement de l'amiral Hugon, est retournée à Toulon le 14.

—*Jugement et condamnation de Mme. Laffarge.*—La presse française s'est beaucoup occupée du jugement de Mme Laffarge, à Tulle, pour le vol des diamants de madame Leotaud. La cour a déclaré coupable de ce vol Marie Capelle, veuve Laffarge, et l'a condamnée à un emprisonnement perpétuel; cette sentence est pour ainsi dire sans effet, puisque Mme. Laffarge a déjà été condamnée à une peine semblable pour l'empoisonnement de son mari, mais elle a été condamnée en outre à la restitution des diamants et au paiement des frais du procès, frais dont la famille Leotaud a été rendue responsable auprès du gouvernement en se portant partie civile.

ORIENT.

La situation de l'Orient ne s'améliore pas. Les négociations entamées par la Porte avec les princes du Liban prennent une tournure très défavorable: les montagnards sont partout opposés au rétablissement de la domination turque. Le désir formel de la population chrétienne de la Syrie est de former un royaume indépendant dont Jérusalem serait la capitale [illegible] pourra contraindre à cette espérance que par la force des armes; et pour les réduire à l'obéissance, il ne faudrait rien moins qu'une armée de 50,000 hommes. Les insurgés gardent ce qu'on représente comme [illegible] dans leurs montagnes.

CONSTANTINOPLE.—27 juillet.—La santé du Sultan est devenue beaucoup meilleure, et elle permet d'occuper avec activité des affaires de l'Empire. Le nouveau Pacha Chewket, arrivé tout récemment de Candie est reparti pour cette île avec des instructions pour le capitan pacha. On croit généralement qu'elles lui enjoignent d'entrer en arrangement avec les insurgés et de leur accorder certaine [illegible] [illegible] à poser les armes.—Le nouveau ministère a publié un firman qui a été lu dans toutes les mosquées, et qui ordonne aux femmes turques de suivre l'ancienne règle et de voiler soigneusement leur visage. Un autre édit enjoint à la France qui habitent les quartiers turcs, de les quitter immédiatement.—M. Wood, nommé consul de S. M. B. à Damas, ne peut obtenir son exequatur en cette qualité, et ne veut pas se contenter d'une simple lettre du Visir qui le reconnaît en cette qualité. La [illegible] la Porte tient au respect extrême de tous les musulmans professent pour la ville sainte de Damas.

SYRIE.—Les Anglais sous prétexte d'y maintenir la tranquillité, sont encore maîtres des principaux points de la côte. Les ingénieurs anglais ont réparé les fortifications du St. Jean d'Acre; ils y ont en outre ajouté des adjonctions importantes qui rendent cette place presque imprenable. Un couvent du mont Carmel avait été désigné pour recevoir une garnison anglaise; ce couvent s'étant trouvé sous la protection de la France, il a fallu renoncer à l'exécution de ce projet.

ASIE MINEURE.—Les journaux de Smyrne annoncent qu'il y a eu un effroyable incendie qui a éclaté [illegible] grande partie de cette ville. Le [illegible] dans la nuit, le feu éclata dans un [illegible] des joailliers, et se communiqua de proche en proche avec une rapidité sans égale. Pendant dix heures les flammes continuèrent leurs ravages dans le quartier des turcs et dans celui des juifs. Un nombre considérable de bazars, de synagogues, de bazars et dix mille maisons en furent la proie; et près de vingt mille malheureux restèrent sans asile. Plus de quarante femmes et enfans n'ont pu parvenir à se sauver. L'amiral autrichien, Baron Bandiera, est accouru l'un des premiers apporter des secours à la tête des quatre cents marins de son escadre, et c'est surtout à l'activité et au courage de ces braves gens que l'on doit le salut du reste de la ville.

—On a découvert sur les côtes de la Mer Noire des mines de charbon que l'on croit riches et qui vont être exploitées par la compagnie de navigation à vapeur de l'Orient, sous le patronage de la Porte. Cette découverte est de la plus haute importance pour la facilité des communications dans le Levant.

CANDIE.—Le district des montagnes de Sfakia s'est insurgé encore. Mustapha Pacha, après avoir donné l'ordre à [illegible] les insurgés qui ont fait leur soumission, [illegible] pour s'emparer des principaux passages des montagnes; ce général est à la tête d'une armée de 7000 hommes et bien qu'on estime seulement à 3000 le nombre des insurgés, [illegible] dans ces montagnes [illegible] peut-être pas y pénétrer [illegible] il n'y parviendra pas sans des pertes considérables. [illegible] Le *Times* de Malte contient une lettre de Sfakia du 30 juin, laquelle affirme que le récit des [illegible] par les Turcs n'a pas été exagéré, [illegible] cette assertion, [illegible] qui paraît toute croyance. [illegible] juillet au midi de l'île; et ce [illegible] aura sans doute révélé un [illegible] point. Le capitan Pacha, [illegible] Candie, devait quitter Suda le 28 juillet pour les enlever, s'il faire se pouvait, ou tout au moins empêcher leur arrivée d'avoir un fâcheux résultat pour les affaires de la Porte.

EGYPTE.—Le Pacha ne suspend aucun de ses préparatifs militaires: il donne toujours la plus grande attention aux travaux qu'il fait exécuter à Alexandrie. Il vient de commander en France et en Belgique 50 canons à la Paixhans qui sont destinés à la défense de cette place. Les projets ultérieurs du Méhémet Ali restent toujours un secret: il continue ses négociations de finance, mais il désire avoir toujours quelque chose à inquiéter la Porte.

ESPAGNE.

—La protestation de l'ex-régente Marie Christine a produit très peu de sensation à Madrid, [illegible] s'occupe activement de l'organisation de la [illegible] la reine dans laquelle il [illegible] grande charge.

—Le général Francisco Narvaez avait adressé à Paris un mémoire où il protestait contre [illegible] d'un tuteur; ce mémoire a été [illegible] par le [illegible] qui a déclaré que les termes dans lesquels était conçue la protestation [illegible] digne de l'attention du sénat. [illegible] la reine, il n'en a pas encore [illegible]

—Les agents de Christine et de Don Carlos courent l'Espagne et cherchent à organiser une insurrection à Barcelone, Tarragone, Valence et dans d'autres villes [illegible]

—Espartero a fait un bref [illegible] énergique, et depuis lors les [illegible] ce espagnole jadis si respectée [illegible] le clergé [illegible] les sentimens du régent [illegible]

—Les Cortès seront, dit-on, prorogées sous peu, si elles ne sont pas dissoutes.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Lewis Cass, Conkling, New-York [illegible]
Goelette Motion, [illegible] [illegible]

ARRIVES.

Bateau de remorque Porter, des Passes [illegible] Wm. Tell, le Sophia, le Water-Witch, [illegible] [illegible] barque El [illegible] Thornton et [illegible]

Bateau de remorque Lion, des passes [illegible] [illegible] l'Arkansas, la Queen Victoria et [illegible]

Nav. Arkansas, Beams, 23 jours de New-York. Barque Eliza Thornton, en 45 jours, de New York. Bat. de B. Merick, Eldridge, 25 jours de Philadelphie. Goelette Henry Auld, 7 jours de Matagorda. Louisa au Detour, navire Queen Victoria, de Boston [illegible] Forest, Hart, Bayou Sarah. Norma, Henderson, Vicksburg.

MEMORANDA.

Liverpool, le 7 août—arrivés l'Atlas [illegible] Orleans; en charge pour la Nlle-Orleans, [illegible] John Taylor, le [illegible] [illegible] le Tallahassee et l'A[illegible]

Partis de Liverpool pour ce port, 18 août, l'A[illegible] Wilson; 11, le Sweden, Homer, 4, le [illegible]

En charge à Londres pour ce port, 17 août, l'Hercules; le Tennessee, [illegible]; le Catherine, [illegible] Martha Washington, Stevens.

Havre, 11 août—Arrivés le Sidney, Cowen, Nlle-Orleans; Henry, do. 19, le Roger Sherman, New York; le Burgundy, Wotton, New Bork; le N. Quincy; [illegible] 12, le Turkina, Spencer, Baltimore; 10 Eliza, Edwards, Apalachicola; 6 le François 1er, Ainsworth, N. Y.; Argyle, do.

Partis du Havre, le 16 août, l'Australia, Brown, Orleans; 14, l'Olympus, Holbertson; Charleston, [illegible] Barrett, Etats-Unis; le Louisa, Bang, le Mississippi, New York, le Iowa, do, le Rotinguez, do; 1er août le Cuba, le Pioneer, do, le Francis Arago, Palomas, Nlle-Orleans, le Columbia, Knight, Nouvelle-Orleans, le Baltimore, do.

En charge au Havre, Pinckla, New York, partis le [illegible] août, l'Argo, do le 24, le François 1er, New-York; le [illegible] sept, le Burgundy, do le [illegible] le Tuscany, Rogers, do; le 1er septembre, le Rochester, Owen, do, le Sea Lion, Howes, le 20 août, le Louis XIV, Ju[illegible] le Marengo, Gray, do le 1er, le Severn, Park, le Columbiana, Parker, le 1er octobre.

Arrivés à Bordeaux, 12 août, le [illegible] New York, le Byron, Richmond, le Ville de Bordeaux, le [illegible] Nile Orleans, [illegible], l'Eugénie, Brown, New York.

En charge à Bordeaux, le Moscow, Dean, Nlle-Orleans [illegible]; la Créole, Dillingham, do, do, l'Edward, le 20 août, le Gentleman, [illegible] Nlle-Orleans [illegible] le Bombay, Grey, do le 15 août, le Daniel, [illegible] août, le Morart, Welch, le 8 septembre.

Marseilles, 6 août, arrivés, le Liverpool, Boston, parti l'Emperor, Pemberton, Nlle-Orleans, [illegible] Northerner, New-York.

Télégraphe à l'île de Wight, 17 août, navires [illegible] et John Fuhrman, tous deux de la Nouvelle-Orleans [illegible] Cowes.

A la hauteur de Start, 16 août, le Nimrod, allant à Nlle-Orleans à Brême.

Arrivé à Trieste, 2 août, le C. Andrews, Colley, Orléans; le La Grange, Thomson, do.

Arrivé à Cowes, 15 août, Palladium, Nehr[illegible], Orleans.

Arrivé à Hambourg, 1 août, le Dane, Borgens, Nlle Orléans.

Arrivé à Cuxhaven, 12 août, le Natchez, Bue[illegible] Orleans.

Arrivé à Shield (Ang.) le 1 août, le France, Anderson, parti du Havre pour la Nlle-Orleans.

En dehors de Hastings, 9 août, l'Herculean, Cook, Nlle-Orleans.

Havre, 5 août—parti le Sully, Thompson, Nlle Orleans; le Monte Ho, Lawton, Nouvelle-Orleans; le [illegible] Blanchard, Mobile; le Norman, Kendrick, [illegible]

Arrivé à Bordeaux, 28 juillet, le Viola, [illegible] Orléans.

Hêlé le 24 juillet, lat. 45, long. 26, navire Martha [illegible], Stevens, 27 jours de la Nouvelle-Orléans [illegible].

26 août, à la hauteur de Frying Pan Shoal, brig [illegible] de la Nouvelle-Orleans pour Boston.

A Boston pour ce port, paquebot John Holland, [illegible] partant le 4, après avoir été retenu par le mauvais temps; paquebot Forrester, Bartlett, do barque Bashaw, [illegible] 10 septembre; paquebot Owego, Drew, le [illegible]

Arrivé le 1er à Charleston le 7 sept., brick Delia, Parker, le 29 août à la hauteur de Loo Key, il hêla le brick Lime Rock, Yates, de la Nouvelle-Orléans pour Boston.

New-York, 2 sept.—Arrivé, navire Charles Carroll, Havre; navire Lawrence, do navire Augusta, Marseille; [illegible] Chase, Lyons, [illegible]

Expédié à New-York, le 3 sept. pour ce port, navire [illegible] ville, Chase, Lyons, Canal.

Expédié à Boston, pour ce port, [illegible] sept., navire Hope, Boyd.

En charge à Philadelphie pour ce port, le 4 sept., navire United States, Deacon, navire St-Louis, Martha, [illegible] brick Chauncey, Moore, devant partir sous peu.

Arrivé, de à New-York, 2 sept. navire Louisville, Hunt, Nouvelle-Orleans; navire Napier, du Havre, ce [illegible] navire Médiateur, de Londres; navire Marlette, de Marseille; barque Republic, Bremen; navire Pocahontas, de Bordeaux; brick Angeline, de Port au-Prince, brick Picciola de St-Thomas.

Au Port-au-Prince, 21 août, brick Delafield, parti pour New-York, devant partir le lendemain; brick Andromaque, en déchargement, goelette Neptune, pour Bo[illegible] trois jours.

Boston, 1e: sept.—Arrivé, navire Thracian, Amsterdam; navire Jante, Hambourg; navire Adrian, Liverpool; navire Monmouth, Liverpool; barques Catharine, Smyrne, Efford, Cronstadt; brick Mary Helen, St Iago.

Arrivée à Charleston; goelette Col. T. [illegible] de St-Iago. Laissé dans le port, brick Geo. Brooks, en charge, seul navire américain. Dans la nuit du [illegible] août, le brick Cuba, allant de Philadelphie à la Jamaïque, et le navire Bonne-Amie, allant des [illegible] au Havre, ont échoué à l'île d'Inagua; les équipages, les passagers et une partie de leurs cargaisons ont été sauvés. Le brick Commander, allant de la Jamaïque aux côtes d'Afrique, s'est également jeté sur cette île; l'équipage et la barque [illegible], composée d'émigrants, ne sont sauvés. Le [illegible] Persévérante, allant de St-Iago en France, est entièrement perdue sur Castle Island; personnes et une partie de la cargaison a été sauvée.

Décédée de la fièvre jaune, hier soir à 7 heures [illegible] de [illegible] année, demoiselle CLARA DECCA[illegible], née en France.

Ses amis et connaissances sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à huit heures A. M.

Son corps est exposé chez MM. Normandie frères, encoignure Royale et Dumaine.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La compagnie si reunira mercoledi a [illegible] riunite nella solita sala del Signor [illegible] Michel, alle ore [illegible] per [illegible] assemblea [illegible] Bene tutti calde[illegible] [illegible] a [illegible] che sonsol a trattarsi affari di tutta integra [illegible]

D'ordine del capitano,
A. FERRARI,
Sergente magg.

13 sep

DERNIERES DATES			
New-York	sept 3	Le Havre	août 16
Boston	sept 2	Liverpool	août 19
Philadelphie	sept 4	Londres	août 18
Washington	sept 5	Paris	août 17
Baltimore	sept 4	Bordeaux	août 14
Charleston	sept 7	Madrid	août 10
Vera-Cruz	août 21	Cuba	[illegible]
Tampico	août 22	Havane	[illegible]
Mexico	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMMERCIAL.

COMMERCE EUROPEEN.

Nlle Orléans, Dimanche 12 septembre 1841.

Le *Britannia* arrivé à Boston après une assez belle traversée nous apporte des nouvelles commerciales de Liverpool et de Londres, allant jusqu'au 19 août et du Havre à celle du 17.

D'après la revue annuelle du commerce de Liverpool, le marché au coton est loin d'être aujourd'hui aussi bon qu'il était [illegible] lorsque l'on croyait que les prix ont baissé de [illegible] que la [illegible] [illegible] [illegible] Le temps, dans la majeure partie du Royaume-Uni, a été mauvais depuis quelque temps [illegible] plus grande anxiété sur la récolte et que [illegible] [illegible]

LIVERPOOL, 19 août.

[illegible]

LIVERPOOL, 18 août.

[illegible]

VENTE DE COTON AU HAVRE.

[illegible]

VENTES DU [illegible]

[illegible]

HAVRE, 14 août.

[illegible]

HAVRE, 16 août.

[illegible]

HAVRE, 17 août.

[illegible]

MARCHE DE NEW YORK

3 septembre.

[illegible]

LONDRES, 17 août.

[illegible]

PORTEFEUILLE PERDU.

PERDU [illegible] portefeuille contenant [illegible] environ $150, [illegible]

AVIS. [illegible] Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1841. C. RODNER.

FROMENT ET ORGE DE SEMENCE. [illegible] WM. DINN, [illegible] Tchoupitoulas.

300 CAISSES [illegible] Havane [illegible] CUCULLU, LAFEYRE & Co., 29, Vieille-Levée.

FARINE [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

WHISKEY [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, Tchoupitoulas.

BEURRE [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

HARICOTS [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

CIGARES [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille-Levée.

SUCRE blanc de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO, 12, Vieille-Levée.

FARINE [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50 rue Gravier.

HUILE D'ELEPHANT [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50 rue Gravier.

HUILE DE TANNEUR [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50 rue Gravier.

TABAC de la Virginie [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50 rue Gravier.

EAU DE VIE [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50, Gravier.

LARD [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40 Tchoupitoulas.

SAINDOUX [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

GENIEVRE [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

WHISKEY [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, Tchoupitoulas.

TOILE d'emballage [illegible] WILLIAM FREHN, 46 Douane.

BEURRE [illegible] R. G. ROBBS, 16, Douane.

BLANC de baleine [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50 Gravier.

SALERATUS [illegible] W. C. TOMPKINS & Co., 50, Gravier.

BLANC de [illegible] ISAAC BRIDGE.

HUILE [illegible] ISAAC BRIDGE.

TABAC [illegible] ISAAC BRIDGE.

EAU DE VIE [illegible] ISAAC BRIDGE.

COFFRES-FORTS [illegible] ISAAC BRIDGE.

INDIENNES [illegible] ISAAC BRIDGE, [illegible]

CHANDELLES [illegible]

PAR LE MARSHALL.

W. [illegible]

EN vertu d'un ordre [illegible] adressé par l'honorable [illegible] juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de septembre 1841, à 12 heures P. M., par l'Hôpital en tre les rues Royale et Bourbon. Un lot de terre [illegible] mesurant 7,000 pieds plus ou moins, tel que décrit dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 sept. CHS CLAIBORNE, Marshal.

H. O'Connell vs. P. McNamara.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. G. [illegible] juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de septembre 1841, à 12 heures A. M., sur la place St. Antoine, derrière la cathédrale, Deux chevaux et une mule saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 sept. CHS CLAIBORNE, Marshal.

P. Clarke vs. Taylor.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de septembre 1841, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St.-Louis et Conti, Une caisse d'outils et un lot divers, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

13 sept. CHS CLAIBORNE, Marshal.

Edward Jones vs. F. Lockwood.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thos. J. Cooley juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 octobre 1841, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, Une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 19 ans, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

13 sept. CHS CLAIBORNE, Marshal.

P. Price vs. Williams & Kellar, C. Adams vs Kellar Williams.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Wm. Giles, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, et en vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires de W. W. King vs Williams & Kellar et de H. Hall vs. Kellar & Williams, j'exposerai en vente publique le 23 de septembre 1841 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, Tous les droits, titres intérêts et réclamations des défendeurs à un jugement rendu par la Cour de Commerce dans l'affaire de John Kellar vs. John Hudson & Wm. Nixon, No. [illegible], du docket de la Cour, pour la somme de mil vingt trois piastres vingt trois cents ($1023.23) avec intérêt légal du 9 mars 1841 lequel jugement est maintenant en appel. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans les affaires ci-dessus. Conditions comptant.

13 sept. CHS CLAIBORNE, Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de premier district judiciaire.—Il est notifié aux créanciers de Paul Lagay et à toutes les personnes intéressées d'avoir, dans les dix jours à la présente publication, à déduire les motifs pour lesquels [illegible] [illegible] en formement au tableau compte.

Par ordre de la cour, le 9 septembre 1841.

13 sept. F. LEBLANC, Dép. greffier.

VENTES DE SHERIF.

Andre Deslondes vs. J. Barthet et Mme Vve. Pouilly.

COUR DE PAROISSE.—No. [illegible].—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 16 octobre 1841, à midi, la propriété et les actions des défendeurs, saisis dans l'affaire ci-dessus. Un certain lot de terre situé en cette ville dans [illegible] Mandeville, de la Victoire et [illegible] V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 sept.

Antoine Jonau vs. Joseph Jones.

COUR DE PAROISSE, No. 16419.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale [illegible] 16 octobre 1841, à midi, la [illegible] [illegible] âgée d'environ 20 ans. Conditions comptant.

13 sept. Shérif de la paroisse d'Orleans

John [illegible] vs. John Mathon.

COUR DE PAROISSE.—No. 16436.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon [illegible] samedi le 25 septembre 1841, à dix heures A. M. Un draj et un cheval [illegible] Conditions comptant.

13 sep. V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

REÇU par les navires Huntsville de New-York, Adrien de Boston et Robson du Havre et à vendre en gros et en détail par Benjamin Lacoste, rue Royale No. 107, un assortiment au grand complet des articles suivants:

[illegible]

LIQUEURS [illegible]

CHAPEAUX [illegible]

[illegible]

PAQUEBOT REGULIER DE CHAQUE SEMAINE POUR LA BALIZE [illegible] le bateau à vapeur OCTORARA [illegible] [illegible] tous les SAMEDIS [illegible] Capitaine [illegible]

Wm. D. TOLBOT, capt. [illegible]

[illegible]

POUR SAINT LOUIS [illegible] JOHN R. SHAW [illegible]

N. B. Le steamer Preemption prendra [illegible]

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.—Le steamer bien connu ECHO, capitaine H. Little, partira du Lac [illegible] GINN & DUNN, agents, [illegible], Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS, QUINCY ET WARSAW.—Le steamer [illegible] AMARANTHE, capitaine Geo. Taylor, [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

N. B. L'Amaranthe étant construit pour [illegible]

POUR ST LOUIS, ALTON & GALENA.—Le steamer [illegible] LITTLE RED, capt. J. M. Cable, [illegible] BECHLER & [illegible]

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER—Pour la Balize et les ports intermédiaires.—Le [illegible] steamer OCTORARA, [illegible] Stephen Harriman

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur OSAGE VALLEY, [illegible] JOHN R. SHAW.

POUR MOBILE ET PENSACOLA.—La belle goélette HARRIET, capitaine Stroch, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, [illegible]

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND.—Le nouvel goélette [illegible] DOLPHIN, capitaine Flynn, [illegible] JOHN ALEXANDER.

POUR MATAMOROS, [illegible] belle goélette [illegible] [illegible] [illegible]

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot, fin voilier HUNTSVILLE, capitaine O. R. Mumford, [illegible] JAMES E. WOODRUFF.

POUR TAMPICO.—La goélette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine H. Place, [illegible] A. CAPDEVIELLE & CLAPIER.

POUR TAMPICO—La goélette [illegible] NERVA, REYNOLDS, capt. S. Ware, [illegible] JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal.

POUR MOBILE—La belle goélette JOSEPHINE, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 22 rue de la Levée.

POUR BOSTON—Le navire paquebot CHS. CARROLL, capitaine Rogers, [illegible] JOHN A. MERRITT, [illegible]

POUR BOSTON—Le splendide navire paquebot [illegible] Bonney, [illegible] JOHN A. MERRITT.

POUR SAVANNAH—La goélette [illegible] O. BEDFORD & BECK.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier ST-LOUIS, capitaine Lindsey, [illegible] JOHN A. MERRITT, [illegible]

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Coutz, [illegible]

POUR SAVANNAH—La goélette fine voilière LYCURGUS, [illegible] O. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Commençant vendredi le juillet [illegible] UN train de chars partira du dépôt pour [illegible] [illegible]

HEURES DE VEASES

Départs	Retours
6 1/2 heures A. M.	7 1/2 heures A. M.
4 P. M.	5 P. M.
Dimanches	
6 1/2 heures A. M.	7 1/2 heures A. M.
12 M.	1 P. M.
4 P. M.	5 P. M.

Par ordre de la direction. WESTHERN [illegible] SMITH.

SANGSUES.

TRES GROSSES SANGSUES FRANCAISES.

PLUSIEURS milliers de très grosses sangsues venues et grosses en [illegible] du navire Robson du Havre, à vendre en GROS à des conditions raisonnables et en DETAIL à 62 [illegible] par R. BOSSINI, 18, St. Pierre. [illegible]

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de sangsues Hongroises et Espagnoles, [illegible] 1. ROSS.

SANGSUES de meilleure qualité à 2 [illegible] 1. ROSS.

A VENDRE.

PLUSIEURS sujets parfaits, comme domestiques, cuisiniers et cuisinière, [illegible] No. 60, passage de la Bourse entre Conti et St-Louis.

ACAJOU ET BOIS DE CAMPECHE.—200 pièces acajou, 20 tonneaux bois de Campêche, en débarquement de la goélette Mercedita, à vendre par FRANCISCO [illegible], 44, rue Ste. Anne.

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés étant sur le point de quitter la ville, offrent à vendre AU PRIX COUTANT leur stock [illegible] ALEXANDER KIRKEMAN & Co., encoignure des rues Natchez et Magasins.

MADAME JONC modiste, rue de Chartres No. 54, encoignure Bourbon, a [illegible] grand assortiment de modes et nouveautés des prix très modérés.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

UNE machine à vapeur de la force de 15 chevaux [illegible] F. DE LIZARDI & Co.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agents de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, [illegible] FREYET [illegible]

MACHINE A VAPEUR.

UNE Machine à vapeur de la force de 17 chevaux [illegible] BURKE WALT & Co.

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu [illegible] I. ROSSI.

LARD, JAMBONS.—200 barils [illegible] LAUVE BROTHERS.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible]

CINQUANTE DE RECOMPENSE.

[illegible] P. BONIAT.

[illegible]

[illegible] ROUMAGE.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 14 septembre 1841, à midi, précis à la Bourse St. Louis [illegible]

PAR J. B. GUERIN.

IL sera vendu, mercredi, [illegible]

PAR F. R. THOMAS.

Louis Labadens contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 13 septembre 1841, il sera vendu le vendredi 24 septembre 1841, à 10 heures du matin, rue de Chartres, [illegible] Conditions comptant.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 13 du courant, à 10 heures P. M. au [illegible] Magasins entre les rues Gravier et Poydras [illegible]

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Mardi, 14 du courant, à midi, [illegible] UNE MAISON en bois [illegible] Conditions à la vente.

PAR E. TAPPAN.

IL sera vendu Mardi, 14 du courant, [illegible] No. 56, rue [illegible] Conditions à la vente qui seront favorables.

PROPRIETES SUBURBAINES PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu [illegible]

PAR LE REGISTER.

Succession de [illegible]

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LUNDI le 20 septembre 1841, à 11 heures P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 août 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve Jean Quin Dieu décédée, les esclaves ci-après nommés, savoir: [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nicolas Girod.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, [illegible] Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des Testaments.

Succession de Joseph Vellon [illegible], décédé.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves [illegible] O. LEONARD, Juge.

HOTEL DU GLOBE.

F. BLANCARD [illegible] 48 Broadway, New York.

CAFE ET BILLARD A VENDRE.

[illegible] ISAAC ADAMS.

RESTAURANT DES VENDANGES DE BOURGOGNE.

M. AYMAR, [illegible]

A LOUER, une maison très vaste et bien aérée, sise rue Conti entre Bourgogne et Rampart. [illegible] J. ROBERTSON, 8 rue des Magasins.

A LOUER PRESENTEMENT, UNE maison haute en briques [illegible] R. BRODIE.

A LOUER—Le magasin sis rue du Canal [illegible] SLARK, DAY, STAUFFER & Co.

A LOUER—Le magasin sis rue St. Charles, près l'encoignure de la rue Gravier, [illegible] MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER, pour [illegible] HENDERSON & GAILLE.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES A NEW YORK.

[illegible]

Références:
Chancelier Walworth, Saratoga, New York.
Hon. Ambrose Spencer, Lyons, Wayne Co., do.
Henry Huntington, Rome, Oneida Co.
Reverend G. Spring, New York City.
Hon. J. Phillips Phoenix
Hon. D. B. Talmadge
Col. Elisha Jenkins
Isaac Lord Jr.
Burr Wakeman
Messrs. J. D. & T. W. Porter, [illegible]
Washington, New York City.
Rev. B. W. C. D. D. Brooklyn, New York.
Lucius C. Duncan, Nouvelle Orléans.
Jas. H. Leverich

NOTICE est par le présent donnée aux habitants de la paroisse d'Orléans, [illegible] Paroisse d'Orléans, le [illegible] septembre 1841. TREFAGNIER, CHS. W. MORSE, THOMAS RILES, Assesseurs.

LES soussignés ont [illegible] H. A. Nancrede et Co. Nouvelle Orléans, le [illegible] septembre 1841. [illegible] WILLIAM H. [illegible]

TAMARIN, au baril. CASSE, à baril. QUININE, [illegible] GOMME ARABIQUE [illegible]

SALSEPAREILLE [illegible] JOHN DARON & Co., 36 rue Bienville.

SUCRE blanc de la Havane [illegible] JOHN DARON & Co., 36 rue Bienville.

INDIENNES françaises [illegible] JOHN DARON & Co., 36 rue Bienville.

TOILE et corde d'emballage [illegible] 36 rue Bienville.

CORDE et cordage [illegible] JOHN DARON & Co., 36 rue Bienville.

[illegible] C. DOANE, 40 Poydras.